

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 1843.

NATURALISATION ORDINAIRE.

RAPPORT fait par M. D.-J. LE JEUNE, au nom de la commission des naturalisations, sur la requête du sieur Louis-Marie Gaillet, négociant à Virginal-Samme.

MESSIEURS,

Par requête du 4 août 1842, le sieur Louis-Marie Gaillet, né à Montreuil-aux-Lions, département de l'Aisne (France), le 12 août 1808, négociant à Virginal-Samme (Brabant), demande la naturalisation ordinaire.

Le pétitionnaire habite la Belgique depuis 1832 ; il s'est fixé à Virginal-Samme, où il a épousé une femme belge d'une famille honorable ; cette alliance ainsi que son industrie et son commerce le placent dans une position très indépendante. Avant son mariage il a suivi tant en France, qu'en Belgique, la carrière de l'enseignement ; depuis lors il exerce le commerce de vins et continue la fabrication de fils à dentelles, industrie qui existe depuis longtemps dans la famille de son épouse. Tous les rapports le représentent comme un homme laborieux, un citoyen paisible, qui a laissé de bons souvenirs en France et qui jouit de l'estime publique en Belgique.

Le rapporteur,
D.-J. LE JEUNE.

Le président,
J. MAERTENS.